



## Assemblée générale

Distr. générale  
25 janvier 2002

Cinquante-sixième session  
Point 112 de l'ordre du jour

### Résolution adoptée par l'Assemblée générale

[sur le rapport de la Troisième Commission (A/56/576)]

#### **56/125. Situation critique de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme**

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* sa résolution 55/219 du 23 décembre 2000, dans laquelle elle a décidé de fournir à l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme une assistance financière à titre exceptionnel pour lui permettre de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de 2001,

*Prenant note* de la résolution 2001/40 du Conseil économique et social en date du 26 juillet 2001, dans laquelle le Conseil a recommandé à l'Assemblée générale d'envisager de transférer à l'Institut, comme réserve pour 2002, tout solde restant de l'allocation de 800 000 dollars qui lui avait été avancée pour 2001,

*Constatant* que, malgré la persistance des difficultés et incertitudes auxquelles il a eu à faire face au cours des deux dernières années, l'Institut a réussi à maintenir un niveau minimal de ressources qui lui a permis de s'acquitter des tâches que lui ont confiées l'Assemblée générale et le Conseil économique et social,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup>;
2. *Félicite* l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme d'avoir mis en œuvre successivement les phases I et II du Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités et d'avoir entamé la phase III;
3. *Se déclare préoccupée* par le fait que depuis le départ de la Directrice en juillet 2001, et malgré la situation critique de l'Institut, on n'a toujours pas nommé un nouveau directeur;
4. *Décide* :
  - a) De créer un groupe de travail composé de deux représentants gouvernementaux de chacun des cinq groupes régionaux des Nations Unies et d'un représentant du pays hôte, et ayant pour mandat de faire des recommandations à l'Assemblée générale avant la fin de sa cinquante-sixième session concernant le

<sup>1</sup> A/56/279.

fonctionnement futur de l'Institut, afin qu'elle puisse les examiner d'ici à la fin de 2002 ;

b) D'étudier, dans le cadre de la résolution 55/219 de l'Assemblée générale et de la résolution 2001/40 du Conseil économique et social, les moyens de fournir à l'Institut les ressources nécessaires pour qu'il puisse continuer à fonctionner jusqu'à ce que l'Assemblée ait examiné les recommandations du groupe de travail ;

5. *Prie instamment* le Secrétaire général :

a) De nommer dès que possible le Directeur de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme afin que l'Institut soit dirigé comme il se doit ;

b) De continuer à encourager les États Membres à soutenir l'Institut en versant des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme ;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa cinquante-septième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social à sa session de fond de 2002, de l'application de la présente résolution.

*88<sup>e</sup> séance plénière  
19 décembre 2001*